



Arles, le 15 septembre 2016

Le 1^{er} semestre 2016 a été marqué par une lutte intense contre la Loi dite Travail. En cette rentrée, nous n'avons pas tourné la page. Le formidable mouvement social qu'a connu notre pays durant plusieurs mois n'est pas terminé. Semaine après semaine, des centaines de milliers de personnes ont participé régulièrement ou de façon ponctuelle à cette mobilisation. Début juillet, l'opinion publique restait très majoritairement défavorable à cette loi malgré son adoption par le biais de l'article 49-3 à l'Assemblée Nationale. Nous vivons une mobilisation durable et inédite.

L'incroyable précipitation du premier ministre à dégainer le 49-3, en dit long sur le cynisme avec lequel le gouvernement mène à bien son projet social. Cela clarifie un peu plus leur stratégie de casse qu'ils veulent, avec le Medef, absolument imposer. C'est aussi la démonstration qu'il n'avait plus de majorité pour faire voter son texte. À coups de réformes libérales, le tandem exécutif rédige très méticuleusement sa vision du soi-disant progrès social. Depuis la loi sur la sécurisation de l'emploi, jusqu'à la loi Travail, tout y est passé, loi Rebsamen et loi Macron. Ni débat, ni démocratie, alors que récemment le chef de l'Etat a dit, concernant le Brexit, « *Il faut savoir entendre la voix des peuples* » ! La CGT est pleinement d'accord, il faut savoir écouter la voix du peuple français.

Cette Loi a été adoptée à coup de 49-3, contre l'avis d'une majorité de députés, contre l'avis de la grande majorité des organisations syndicales et contre l'avis de la population puisque les sondages ont démontré que 70 % de la population y sont opposés. Une mauvaise loi même adoptée reste une mauvaise loi. C'est une atteinte inacceptable à la démocratie citoyenne, à la démocratie sociale, à la démocratie parlementaire. Cette utilisation réitérée du 49-3 en dit long sur l'importance que ce gouvernement accorde au dialogue social.

Pour autant rien n'est encore fait, rien n'est encore joué. Le combat pour l'abrogation du contrat première embauche (CPE) pourtant publié au journal officiel il y a 10 ans, montre que cela est possible. Cette loi qui compte 123 articles et qui nécessite 127 décrets dont la publication va s'étaler de septembre 2016 à la fin du 1^{er} trimestre 2017 constitue un véritable danger. Il faut le

redire, la partie n'est donc pas terminée. Le patronat, lui, n'attend pas pour remettre en cause ici les RTT, là les accords temps de travail...

Il faut le rappeler, la loi travail n'est pas conforme au droit international établi par l'Organisation International du Travail et l'Organisation des Nations Unies.

Pôle de compétitivité, crédit impôt recherche, CICE, tous ces dispositifs ne servent que les grands patrons, le Medef. Les gouvernants manipulent l'économie pour justifier leurs politiques austéritaires. Le MEDEF, les actionnaires, n'ont qu'un seul objectif :

- conserver leurs privilèges et leur monopole
- faire financer, par l'Etat (avec sa complicité) des mesures qui n'auront jamais les effets économiques annoncés.

En favorisant la précarisation de l'emploi et en bloquant les salaires, la loi Travail est à la fois une régression historique pour les salariés et les jeunes mais aussi d'une inefficacité économique absolue. Cette loi est celle du Medef et des entreprises du CAC40. Les employeurs pourront généraliser le chantage à l'emploi.

Renouer avec le progrès social impose de rompre avec les politiques d'austérité, de dumping social, de dérèglementation du travail, de bas salaire, de casse des services publics.

Aujourd'hui, nous réclamons l'abrogation de ce texte. Il faut stopper la déconstruction de nos garanties et protections conquises par les luttes.

Nos principales revendications, la réduction du temps de travail, avec comme références les 32 heures hebdomadaires et l'augmentation des salaires, sont plus que légitimes. Elles sont de surcroit le meilleur moyen de lutter contre le chômage. La bataille contre cette loi doit se poursuivre afin d'obtenir l'abrogation pur et simple de ce texte antisocial.

Faire reculer le gouvernement c'est possible.

Continuons tous ensemble jusqu'à l'abrogation de la loi travail.

Le choix serait entre le pire et le moins pire. La CGT ne gèrera pas la misère. Nous visons le meilleur.